

# SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'ÉCOLE NATIONALE DE MUSIQUE DANSE ET ART DRAMATIQUE DE VILLEURBANNE

46, cours de la République – 69100 Villeurbanne

## Comité syndical Délibération de la séance du jeudi 8 juillet 2021

Membres du comité syndical				Délibération n° 2140
En exercice	Présents	Pouvoirs	Absents	Objet : Création de poste d'APEA d'Intervenant Musicale Mini Mix n° 389 à temps complet (100%)
9	3	3	6	Rapporteur : M. Stéphane FRIOUX
Délibéré : Adopté à l'unanimité				Annexe : Ancienne et nouvelle fiche de poste numéro 389

**Président :** Monsieur Stéphane Frioux

**Présent(e)s :** Monsieur Stéphane Frioux, adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne  
Monsieur Hugo Dalby, conseiller Métropole de Lyon  
Madame Corinne Subai, conseillère Métropole de Lyon

**Pouvoirs :** Madame Caroline Lagarde, conseillère Métropole de Lyon, à Madame Subai  
Madame Aurélie Loire, adjointe au Maire, Ville de Villeurbanne, à Monsieur Dalby  
Monsieur Cédric Van Styvendael, Maire, Ville de Villeurbanne, à Monsieur Frioux

**Excusé(e)s :** Monsieur Gaëtan Constant, adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne  
Madame Caroline Lagarde, conseillère Métropole de Lyon  
Madame Aurélie Loire, adjointe au Maire, Ville de Villeurbanne  
Madame Laure-Emmanuelle Pradelle, adjointe au Maire, Ville de Villeurbanne  
Madame Anne Reveyrand, conseillère Métropole de Lyon  
Monsieur Cédric Van Styvendael, Maire, Ville de Villeurbanne

Transmission à la Préfecture le 12 juillet 2021

Délibération n°2140 – Création de poste d'APEA d'Intervenant musical Minimix n°389 à temps complet (100%)

Mesdames, Messieurs,

Pour répondre aux besoins du Projet Villeurbanne Capitale Française de la Culture 2022 et après avis du Comité Technique Paritaire du 29 juin 2021, il est proposé la création du poste n°389 d'Assistant Territorial d'Enseignement Artistique Principal 2<sup>ème</sup> classe – Intervenant musical Minimix, à temps complet 100% (soit 20 heures de face à face pédagogique) avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2021.

Les crédits afférents seront prévus au budget 2021.

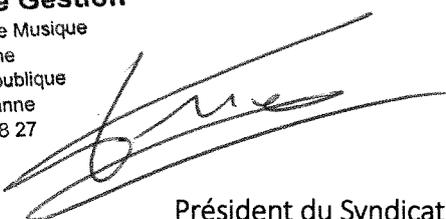
Il est proposé aux membres du comité syndical d'approuver la création du poste numéro 389.

Annexe : Fiche de poste.

Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la création du poste numéro 389.

**Syndicat Mixte de Gestion**

de l'Ecole Nationale de Musique  
de Villeurbanne  
46, cours de la République  
69100 Villeurbanne  
Tél. 04 78 68 98 27



Stéphane FRIOUX  
Président du Syndicat Mixte de Gestion  
Ecole Nationale de Musique, Danse et Art Dramatique  
Villeurbanne

# FICHE DE POSTE

ville de villeurbanne

## ENSEIGNANT(E) – ASSISTANT(E) D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE - HAUTBOIS (TEMPS COMPLET) N° DU POSTE

CRÉÉE

LE 23/03/2017

MISE À JOUR

CTP DU 19/10/2017

ACTUALISATION

LE 11/09/2017

DIRECTION GENERALE

DIRECTION

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'ECOLE NATIONALE DE MUSIQUE DANSE ET ART  
DRAMATIQUE DE VILLEURBANNE

DIRECTION SERVICE

ENMDAD

POLE ENSEIGNEMENT

### MISSIONS

- Enseignement du hautbois

### ACTIVITÉS

- Enseigner le hautbois dans le domaine « classique à contemporain », en sensibilisation et sur les trois cycles du cursus amateur, et en ouverture vers d'autres champs esthétiques (musiques actuelles, anciennes et traditionnelles)
- Transmettre les répertoires dans une approche généraliste en ouverture inter-esthétique
- Transmettre les repères de langages et de culture de ces différentes esthétiques
- Mettre en œuvre des pratiques collectives et des projets de classe et en interclasses
- Initier et former à l'invention (improvisation, composition, arrangement)
- Mener des actions de sensibilisation vers les jeunes publics hors les murs (orchestre à l'école, diffusion, etc.),
- Préparer et suivre les réalisations publiques des élèves.
- Suivre et évaluer les élèves en tant qu'enseignant référent, en lien avec la scolarité
- Participer à la concertation et à la recherche pédagogique dans l'école.
- Intégrer le Centre de Documentation et le studio d'enregistrement au parcours des élèves

Activité 4,  
etc.

### COMPÉTENCES

- **Connaissances**
  - Connaissances artistiques, culturelles et pédagogiques larges et généralistes
  - Connaissance du cadre institutionnel de l'enseignement artistique
- **Savoir-faire**
  - Aptitude à la pédagogie de groupe et à l'aménagement des temps pédagogiques
  - Aptitude à la création, la conception et à la mise en œuvre de projets, de partenariats

Annexe DELIB 2140 - Ancienne fiche de poste n° 347 Hautbois

Format d'enregistrement du fichier : FDP\_Car\_pour\_dispositif\_AAA\_DIRserv.docx

- Aptitude à l'innovation, à l'expérimentation
- Aptitude à construire des transversalités entre arts, esthétiques et disciplines
- Aptitude à œuvrer en direction de publics diversifiés
- Aptitude à développer la pédagogie sur des bases généralistes
- **Savoir être et attitudes requises**
  - Aptitude à la concertation, au travail d'équipe, à la coordination de projet.

### **LIENS HIÉRARCHIQUES**

- Directeur ou directeur adjoint en fonction du rattachement du département disciplinaire.

### **LIENS FONCTIONNELS**

- Directeur ou directeur adjoint en fonction du rattachement du département disciplinaire.

### **CONDITIONS D'EXERCICE DES MISSIONS**

- **Lieu de travail :**
  - Ecole Nationale de Musique Danse et Art Dramatique – 46 cours de la République 69100 Villeurbanne. Ecoles et structures de quartiers
- **Moyens spécifiques détenus**
  - Sans objet
- **Contraintes**
  - Horaires tardifs et week-ends (spectacles, stages etc.)
  - Le présent emploi appartient des positions à caractère exceptionnel, dans une situation particulière, en application de l'article 130 de la loi n° 83-633 du 26 juillet 1983 relative à la décentralisation.
- **Horaires de travail**
  - 20h00 de face à face pédagogique, annualisation des congés sur calendrier scolaire de l'Education Nationale
  - Règlement particulier du temps de travail du service en date du insérer la date du RPP

### **CONDITIONS STATUTAIRES DU POSTE**

Cadre d'emploi des assistants d'enseignement artistique  
 NBI pas de NBI  
 Régime indemnitaire : régime indemnitaire de base



# FICHE DE POSTE

ville de villeurbanne

## ENSEIGNANT – PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE – HAUTBOIS -TEMPS COMPLET - POSTE NUMERO 347

CRÉÉE

LE 01/09/2017

MISE À JOUR

CTP DU 29/06/2021

ACTUALISATION

LE 03/06/2021

DIRECTION GENERALE

DIRECTION

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'ECOLE NATIONALE DE MUSIQUE DANSE ET ART  
DRAMATIQUE DE VILLEURBANNE

DIRECTION SERVICE

ENM

POLE ENSEIGNEMENT

### MISSIONS

- Enseignement du Hautbois

### ACTIVITÉS

- Enseigner le hautbois dans le domaine « classique à contemporain », en sensibilisation et sur les trois cycles du cursus amateur, et en ouverture vers d'autres champs esthétiques (musiques actuelles, anciennes et traditionnelles)
- Transmettre les répertoires dans une approche large, approfondie et de haute exigence de technicité et de style.
- Développer l'ouverture et la diversification esthétiques dans une approche soutenue de transversalité
- Transmettre des éléments approfondis de langages et de culture des différentes esthétiques abordées
- Mettre en œuvre des pratiques collectives notamment polyphoniques et des projets de classe et en interclasses
- Initier et former à l'invention (improvisation, composition, arrangement, textes etc.)
- Concevoir et mener des actions de sensibilisation vers les jeunes publics hors les murs (milieu scolaire, orchestre à l'école, diffusion, etc.),
- Contribuer en tant que personne ressource aux projets vers les publics d'éveil et de milieu scolaire (création de spectacles, écriture de chansons, montage de projets, etc.)
- Préparer et suivre les réalisations publiques des élèves.
- Suivre et évaluer les élèves en tant que professeur référent de la classe, en lien étroit avec la scolarité
- Participer à la concertation et à la recherche pédagogique dans l'école.
- Intégrer le Centre de Documentation et le studio d'enregistrement au parcours des élèves.
- Représenter le cas échéant l'établissement dans les réseaux professionnels concernés par la discipline.

Annexe DELIB 2140 - Nouvelle fiche de poste n° 347 Hautbois. docx

Formule d'enregistrement du fichier : LDP\_Cat\_nouv-fiche-poste\_347\_HAUTBOIS.docx

## **COMPÉTENCES**

---

- **Connaissances**
  - Connaissances artistiques, culturelles et pédagogiques larges et approfondies
  - Connaissance du cadre institutionnel de l'enseignement artistique
- **Savoir-faire**
  - Aptitude à la pédagogie de groupe et à l'aménagement des temps pédagogiques
  - Aptitude à la création, la conception et à la mise en œuvre de projets, de partenariats
  - Aptitude à l'innovation, à l'expérimentation
  - Aptitude à construire des transversalités entre arts, esthétiques et disciplines
  - Aptitude à œuvrer en direction de publics diversifiés
  - Aptitude à développer la pédagogie sur des bases larges et approfondies
- **Savoir être et attitudes requises**
  - Aptitude à la concertation, au travail d'équipe, à la coordination de projet et de département pédagogique

## **LIENS HIÉRARCHIQUES**

---

- Le professeur d'enseignement artistique hautbois est rattaché hiérarchiquement au directeur adjoint

## **LIENS FONCTIONNELS**

---

- Le professeur d'enseignement artistique hautbois est rattaché sur le plan fonctionnel au directeur.

## **CONDITIONS D'EXERCICE DES MISSIONS**

---

- **Lieu de travail :**
  - Ecole Nationale de Musique Danse et Art Dramatique – 46 cours de la République 69100 Villeurbanne. Ecoles et structures de quartiers
- **Moyens spécifiques détenus**
  - Indiquez les moyens techniques particuliers et/ou les habilitations nécessaires.
- **Contraintes**
  - Horaires tardifs et week-ends (spectacles, stages etc.)
  - Vous pouvez apporter des précisions sur les horaires : prise de poste avant 8h et fin de journée après 18h00
- **Horaires de travail**
  - 16H00 de face à face pédagogique, annualisation des congés sur calendrier scolaire de l'Education Nationale
  - Règlement particulier du temps de travail du service en date du Indiquez la date du C.T.P. du moment

## **CONDITIONS STATUTAIRES DU POSTE**

Cadre d'emploi des professeurs d'enseignement artistique

NBI pas de NBI

Régime indemnitaire : régime indemnitaire de base